

DIFFUSION DE LA THESE À L'EPHE/PSL

Ma thèse, je souhaite...	pour...	dans ADUM, à « Thèse confidentielle demandée » je...	dans ADUM, à « thèse sous embargo demandée » je...	sur le document « Autorisation de mise en ligne » je...	ma thèse sera archivée au CINES	elle sera signalée (theses.fr, sudoc)	elle sera accessible au sein de l'EPHE/PSL (bibliothèque, intranet)	...et sur internet (theses.fr, TEL/HAL)
...la diffuser immédiatement sur internet ⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> gagner en visibilité rendre mes travaux et résultats plus accessibles me prémunir contre le plagiat 	...ne coche rien (je laisse « non »)	...ne coche rien (je laisse « non »)	... coche « autorise l'École Pratique des Hautes Études et à PSL à diffuser sa thèse complète sur internet » ⁽²⁾	OUI version complète	OUI titre, résumés, mots clés	OUI version complète	OUI version complète
...retarder sa diffusion sur internet (embargo)	<ul style="list-style-type: none"> la publier commercialement me laisser le temps de déposer un brevet protéger des données sensibles à court terme 	...ne coche rien (je laisse « non »)	...coche « oui » et j'indique une date de fin d'embargo	... coche « autorise l'École Pratique des Hautes Études et à PSL à diffuser sa thèse complète sur internet après une période d'embargo » et je précise la date de fin d'embargo	OUI version complète	OUI titre, résumés, mots clés, mention d'embargo et de sa durée	OUI version complète	NON pendant toute la durée de l'embargo
...la diffuser partiellement sur internet	<ul style="list-style-type: none"> ne pas diffuser des éléments pour lesquels je ne dispose pas de droits ou d'autorisations⁽³⁾ ne pas divulguer de données sensibles 	...ne coche rien (je laisse « non »)	...ne coche rien (je laisse « non »)	...raye les deux options et j'ajoute à la main « J'autorise l'École Pratique des Hautes Études et à PSL à diffuser une version partielle de ma thèse sur internet » → Je dépose dans ADUM deux PDF de ma thèse : une version d'archivage (complète) et une version de diffusion (partielle)	OUI version complète	OUI titre, résumés, mots clés	OUI version complète	OUI version partielle
...ne pas la diffuser sur internet	<ul style="list-style-type: none"> respecter une demande de non-diffusion de mon éditeur⁽⁴⁾ ne pas divulguer de données sensibles des raisons personnelles 	...ne coche rien (je laisse « non »)	...ne coche rien (je laisse « non »)	...raye les deux options et j'ajoute à la main « Je n'autorise pas la diffusion de ma thèse sur internet »	OUI version complète	OUI titre, résumés, mots clés	OUI version complète	NON sans limitation de durée
...la rendre confidentielle	<ul style="list-style-type: none"> respecter la clause d'un contrat ou d'une convention qui m'y oblige protéger un projet de recherche ou une exclusivité 	...coche « oui » et j'indique une date de fin de confidentialité après accord du Président de l'EPHE	...ne coche rien (je laisse « non »)	...choisis l'une des options ci-dessus. Ce choix s'appliquera à la thèse à l'issue de la période de confidentialité	OUI version complète	OUI titre, résumés, mots clés mention de confidentialité et de sa durée	NON pendant toute la durée de la confidentialité	NON pendant toute la durée de la confidentialité

(1) À l'issue du délai légal de 3 mois après soutenance dont vous disposez pour déposer la version définitive de votre thèse.

(2) Cette autorisation est révocable à tout moment et n'a pas de caractère exclusif (elle ne vous empêche pas de publier votre thèse chez un éditeur sous le régime d'un contrat commercial).

(3) Avant toute diffusion ou publication de la thèse, à des fins commerciales ou non, vous devez obtenir des ayants droit (auteurs, co-auteurs, éditeurs, tiers etc.) les autorisations de citation et de diffusion pour les œuvres ou extraits d'œuvres protégées qui y sont incorporés. Des exceptions au droit d'auteur sont prévues par le Code de la propriété intellectuelle, notamment la « courte citation » et l'exception pédagogique et de recherche, régie par des accords sectoriels (pour les textes et images fixes, voir le protocole d'accord renouvelé le 22 juillet 2016 et reconductible jusqu'à fin 2019 : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=106736).

(4) L'éditeur commercial ne peut pas vous proposer de contrat d'exclusivité, dans la mesure où il existe déjà un contrat de diffusion signé avec l'établissement de soutenance.

Lien utiles :

<https://collegedoctoral.psl.eu/doctorat-psl/espace-ressources>

<http://www.abes.fr/Theses/Pour-les-doctorants>